



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.060/J

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE
- POM POUCE, LES LUTINS, COCCINELLE, PETITS MOUSSES PITCHOUNETS - ABROGE LA
DELIBERATION N°23.070/J DU 27 JUIN 2023

SEANCE DU 25/06/2024

LE MARDI VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE
- POM POUCE, LES LUTINS, COCCINELLE, PETITS MOUSSES PITCHOUNETS - ABROGE LA
DELIBERATION N°23.070/J DU 27 JUIN 2023

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU les articles L2324-1 à R2324-48 du Code de la Santé Publique,

VU la délibération n°23.070/J du 27 juin 2023 portant règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Brunoy,

VU les instructions en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

CONSIDERANT les objectifs fixés par les conventions liant la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,

CONSIDERANT la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne de respecter une équité entre l'accueil collectif et l'accueil régulier proposé sur la ville dans la facturation des heures d'adaptation,

CONSIDERANT l'importance de procéder aux modifications des règlements de fonctionnement des structures actuellement en vigueur,

Sa Commission Solidarité, Famille et Education entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE
- POM POUCE, LES LUTINS, COCCINELLE, PETITS MOUSSES PITCHOUNETS - ABROGE LA
DELIBERATION N°23.070/J DU 27 JUIN 2023

ADOpte

30 Voix Pour, 1 Voix Contre, 4 Abstentions

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération n°23.070/J du 27 juin 2023, susvisée.

ARTICLE 2 : APPROUVE les règlements de fonctionnement des crèches collectives Pom Pouce, Coccinelle, Petits MousSES Pitchounets et la crèche familiale Les Lutins de la ville de Brunoy, annexés à la présente délibération.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces règlements de fonctionnement et de les faire appliquer dès la signature.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à apporter toutes les modifications nécessaires aux règlements suivant les évolutions et les parutions des décrets et les textes de la CNAF.

ARTICLE 5 : PRECISE que les règlements intérieurs en annexe seront signés par les parents et également affichés dans les structures par arrêtés.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE - POM POUCE, LES LUTINS, COCCINELLE, PETITS MOUSSES PITCHOUNETS - ABROGE LA DELIBERATION N°23.070/J DU 27 JUIN 2023

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 26/06/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2024

Nicolas DOHIN

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.060/J

Objet de l'acte : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES
PETITE ENFANCE - POM POUCE, LES LUTINS, COCCINELLE, PETITS MOUSSES
PITCHOUNETS - ABROGE LA DELIBERATION N° 23.070/J DU 27 JUIN 2023

Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 4 - Autres actes
réglementaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240625-BRU_DE_23752_1-DE

Date de l'acte : 25/06/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23752_1

Date de réception en Préfecture : 27 juin 2024